

Conseil général

Séance n°2

du jeudi 12.06.2014, de 19:30 à 22:10,
Hôtel du Zodiaque, Anzère

Président	Vianin Bertrand
Secrétaire	Constantin Patricia
Présents PDC	Beney André - Beney Christophe - Benthon Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Dussex Mathieu - Muller Lionel - Pralong Daniel - Rey Laurence - Vianin Bertrand - Praplan Betty - Travelletti Joseph
Entente communale	Bonvin Grégoire - Jollien Frédéric - RoCHAT Armande
PS	Aymon Christophe - Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Patricia - Herbelin Deny - La Sala Aline - Morard Joël - Morard Gino - Travelletti Christiane - Zufferey Daniel
Conseil communal	Aymon Marco - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian
Excusés	Savioz Dominique - Bonvin Nicole - Pellissier François - Follonier Thierry - Chabbey David - Viaccoz Valérie - Constantin Fabienne - Aymon Fabien

M. Bertrand Vianin salue les élus communaux, cantonaux, le représentant de la presse et les personnes présentes.

Il donne quelques informations :

- M. Deny Herbelin a donné sa démission pour le 30 juin 2014.
- M. David Chabbey a manifesté au groupe PDC le souhait de quitter le conseil général. Il n'a toutefois pas remis de lettre de démission formelle au Conseil communal. Par conséquent, il reste en fonction.
- La sortie du CG aura lieu le 6 septembre 2014.
- Jeudi 19 juin : Fête-Dieu.

M. Marco Aymon salue toutes les personnes présentes. Il remercie le conseil général d'avoir pris l'initiative de décentraliser la séance.

Il excuse Mme Dominique Savioz, Mme Nicole Bonvin, M. François Pellissier et M. Thierry Follonier.

DEBATS

7	1	Contrôle des présences

Excusés : Chabbey David, Viaccoz Valérie, Constantin Fabienne, Aymon Fabien.

26 conseillers généraux ont signé la liste des présences.

8	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne lecture de l'ordre du jour.

M. Egide Aymon demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour. La nomination d'un conseiller général à la commission de gestion en remplacement de M. Deny Herbelin.

Tous les groupes acceptent la modification de l'ordre du jour.

Divers annoncés : Egide Aymon - Sophie Bétrisey - Frédéric Jollien.

9	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 30 janvier 2014

M. Mathieu Dussex remercie Patricia Constantin pour la rédaction du procès-verbal et pour son travail. Le groupe PDC demande une modification à la page 6 du procès-verbal. Il demande l'ajout des dispositions complémentaires aux conditions d'octroi du cautionnement à Télé Anzère SA telles que mentionnées dans le rapport de la commission de gestion. A savoir :

5. Dispositions complémentaires

En cas d'acceptation du cautionnement, le Conseil Communal devra proposer au Conseil d'Administration de Télé Anzère SA d'augmenter la représentation de la Commune au Comité de Direction. Le nombre de membres du Comité de Direction passerait ainsi à 4 membres.

Le Conseil Communal devra se réserver le droit de demander un audit de fonctionnement en tout temps.

La Commission de Gestion demande au Bureau du Conseil Général de mettre à l'ordre du jour des séances plénières des comptes et budget un point de situation des finances de Télé Anzère. »

Cette proposition est acceptée avec 24 voix pour et 1 abstention.

En prenant compte de cette modification, le procès-verbal de la séance du 30 janvier est accepté à l'unanimité.

10	4	Approbation des crédits complémentaires

M. Bertrand Vianin rappelle l'ordre des débats.

M. Joël Morard, président de la commission de gestion, remercie les membres de la commission de gestion pour le travail effectué et l'administration communale pour les renseignements fournis.

Mme Armande Rochat, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion concernant les crédits complémentaires.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

M. Bertrand Vianin passe au vote.

Vote

25 voix pour

Les crédits complémentaires sont acceptés à l'unanimité.

11	5	Approbation des comptes 2013

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion chapitre par chapitre.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

Les comptes sont ensuite passés chapitre par chapitre.

Comptes de fonctionnement

Chapitre 1 Sécurité publique

160.314.00 Entretien abri PC St-Romain

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point et des remarques de la commission de gestion.

M. Frédéric Jollien demande des compléments d'information sur ce compte.

M. Bernard Morard donne des précisions sur ce compte. Il relève une part de justesse dans les remarques de la commission de gestion. Il précise que dans ce montant figure le téléphone du poste de commandement. Il est vrai qu'une partie devrait être attribuée aux travaux publics.

A la suite des éléments fournis, M. Frédéric Jollien est satisfait de la réponse.

Chapitre 6 Trafic

690.318.00 et 690.439.00 Achat abonnements CFF – Vente abonnements CFF

M. Daniel Pralong pose la question concernant la différence entre l'achat et la revente des abonnements de train.

M. Bernard Morard rappelle que la commune avait acquis 2 abonnements achetés de mars à mars. Au début 2013, un abonnement supplémentaire a été acheté. Il a été acheté de juin 2013 à juin 2014, c'est pourquoi il y a une différence entre ces deux comptes.

M. Marco Aymon informe que l'année 2013 a bouclé avait Fr. 58.-- de bénéfice. Une liste des abonnements refusés par jour est tenue auprès du bureau communal.

Compte d'investissement

Chapitre 3 Culture, loisirs et culte

340.503.00 Infrastructures sportives

M. Vivian Mottet informe que le tennis encaisse directement les cours.

Mme Marylise Benth relève que c'est délicat car il n'y a personne pour l'encaissement sur place. Il faut payer l'heure de cours directement à l'office du tourisme qui souvent est fermée. Elle propose d'envisager de mettre une boîte en indiquant le montant du prix de l'heure. Elle constate également que souvent personne ne s'inquiète lors des interclubs que les lumières restent allumées plusieurs jours.

M. Daniel Pralong rappelle que pour la constitution du financement, il avait été évoqué un partenariat public privé, or il constate que le subventionnement pour la rénovation provient du tennis club, de la commune et du canton.

M. Bernard Morard relève que l'adjudication était de Fr. 235'000.--. Dans le cadre du budget, un montant maximum de Fr. 180'000.-- avait fixé. Avec la subvention du canton et la participation du tennis-club, le budget a pu être bouclé. Il est certain que la commune n'aurait pas donné un montant supérieur à Fr. 180'000.--.

M. Vivian Mottet relève que l'offre était de + de Fr. 300'000.-- au départ puis suite aux offres et en partenariat avec les entreprises locales, le devis a été revu à la baisse.

Chapitre 8 Economie publique

800.501.03 Mesures de compensation

M. Marco Aymon rappelle que les mesures de compensation étaient liées au nouveau plan des pistes qui engendrait un défrichement de 9000 m². Une compensation devait être versée au canton de Fr. 215'000.--. Cet investissement a été récupéré dans notre région. Si l'on n'avait pas fait ces mesures de compensation, l'argent aurait été dans une autre commune.

M. Christophe Beney demande qui est responsable d'évacuer le bois près de l'Etang de Lombardon. **M. Marco Aymon** répond que c'est le triage forestier. Il informe que dans certaines zones il a été décidé de laisser le branchage sur place afin de créer des biotopes.

830.509.10 Mesure politique communale du tourisme

M. Vivian Mottet informe qu'en ce qui concerne le chemin didactique de St-Romain, pour arriver à des choses intéressantes, des recherches importantes ont été effectuées. 5 panneaux sont prêts. Un panneau sera réalisé avec les écoles. Le but est de poser ces panneaux pour le samedi 13 juillet 2014. **Mme Armande RoCHAT** souhaite qu'un vernissage ait lieu.

M. Vivian Mottet informe que la place de jeux à St-Romain sera prête pour l'automne.

Le bilan est ensuite passé en revue.

Passifs

M. Bernard Morard apporte une précision sur les débiteurs douteux. La commune d'Ayent a un principe de provisionner les 2/3 des débiteurs + 5% de tous les autres débiteurs de la commune (Fr. 200'000.--) et une provision de Fr. 50'000.—qui est lié à un prêt sur le projet de la fondation de Zeuzier pour la passerelle.

M. Frédéric Jollien relève que dans la réponse du conseil communal à la commission de gestion, il est mentionné : "nécessaire dans un avenir proche de revoir l'ensemble des taxes de services autofinancés".

M. Marco Aymon rappelle que la commune était en retard sur les investissements au niveau des eaux usées. Il relève que la Step est prévue pour 11'000 habitants. Le nombre de personnel doit être de 1.8 personnes alors que pour l'instant seule une personne travaille à ce poste. Il y a donc un manque de personnel, des frais supplémentaires seront donc engagés pour la Step.

Par rapport à la taxe pollueur-payeur, une commission a été créée par le conseil d'état avec les grandes villes afin de discuter de ce dossier.

M. Bernard Morard informe que si l'on doit engager une personne, les taxes actuelles ne suffisent plus.

Mme Armande Rochat donne lecture des questions d'ordre général du rapport de la commission de gestion.

M. Marco Aymon répond à une question sur l'APEA (Ayent - Arbaz - Grimisuat - Savièse). Il relève que la mise en place est difficile. Des personnes nommées ont démissionné. Toutes les communes ont laissé traîner des dossiers. L'APEA doit traiter les dossiers courants + les dossiers laissés en retrait ce qui représente beaucoup de travail. Un rattrapage de mise à jour des dossiers et une saisie sur informatique de tous les dossiers existants doivent être effectués. Avec la nouvelle loi, toutes les couples qui ne sont pas mariés et qui ont un enfant, un dossier doit être ouvert.

Concernant les provisions, **M. Christophe Beney** demande que, dans le cadre du budget, on fasse diligence auprès des entreprises afin que les travaux soient faits dans les délais sans devoir avoir recours aux provisions.

M. Marco Aymon répond que tout est possible mais il faut rester dans la réalité et il arrive parfois que pour différentes raisons, les travaux doivent être repoussés. Mais il est clair que la commune pourrait exiger des entreprises une meilleure coordination des travaux.

M. Armande Rochat donne lecture de la fin du rapport de la commission de gestion.

M. Bernard Morard rappelle que la marge d'autofinancement se situe à 4.355 mio. Les investissements sont de 4 millions. Cette marge d'autofinancement doit être atténuée car au niveau de l'exercice 2013 des recettes extraordinaires ont été enregistrées. La commune n'a pas eu à porter à charge une dépense pour une participation aux soins de longue durée du fait du référendum.

Ces éléments positifs ont permis de maintenir ce résultat. Au niveau des impôts, il rappelle que ce sont des évaluations sur les impôts de 2013. En tenant compte de tous les éléments, la marge d'autofinancement serait de 3.6 millions.

M. Bernard Morard rappelle que 80% des crédits complémentaires sont des factures envoyées par l'Etat du Valais. De plus, le 65% des dépenses de la commune sont des factures de l'Etat.

M. Marco Aymon rappelle que la commune a droit à des redevances. La suppression des redevances pour la commune représenterait un manco de Fr 600'000.-- par année.

M. Bernard Morard relève que les impôts sur les personnes morales ont également beaucoup baissé. Par exemple, la Lienne SA n'a pas fait beaucoup de bénéfice.

Vote

25 pour

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

12	6	Règlement intercommunal sur la protection contre les incendies et les éléments naturels

M. Bertrand Vianin rappelle qu'il s'agit d'un règlement intercommunal. Le bureau du CG a décidé, d'entente avec les chefs de groupe, de ne pas constituer de commission ad hoc et d'étudier le règlement dans les différents groupes politiques.

M. Mathieu Dussex relève que c'est d'un commun accord entre les 3 chefs de groupe qu'il a été décidé de ne pas nommer une commission et de traiter ces deux règlements dans leur groupe respectif. Le groupe PDC et accepte l'entrée en matière.

M. Egide Aymon souligne le travail des commissions et accepte l'entrée en matière.

M. Frédéric Jollien, pour le groupe de l'Entente, accepte l'entrée en matière.

M. Marco Aymon remercie le conseil général d'avoir traité ce règlement dans les groupes. Il relève que ce règlement a passé dans les trois conseils communaux. Le risque de grosses erreurs est faible.

M. Bertrand Vianin passe au traitement du règlement article par article.

Article 2

Commission du feu

M. Frédéric Jollien demande si le cahier des charges du commandant du feu est prêt ?

M. Christophe Beney souhaite que le cahier des charges soit présenté en décembre au conseil général.

M. Mathieu Dussex demande si le commandant de l'Adret et le chargé de sécurité sont la même personne.

M. Vivian Mottet informe que le cahier des charges fait partie de l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission intercommunale du feu. Il informe que le poste du commandant de l'Adret et celui du chargé de sécurité est occupé par la même personne.

Mme Armande Rochat demande comment le commandant et le chargé de sécurité gère son temps. **M. Vivian Mottet** informe que chaque heure est notée pour chaque tâche. Il rappelle que le chargé de sécurité est la personne qui contrôle les bâtiments pour donner les autorisations d'habiter.

Chapitre 4

a) les moyens d'intervention et les installations nécessaires sont mis à disposition par les communes

M. Vivian Mottet précise chaque commune met à disposition son matériel. Les communes possèdent le matériel et le prête aux sapeurs-pompiers pour utilisation.

Chapitre 5

M. Marylise Benth relève une faute de frappe au chapitre 5, à savoir : "les motifs valables pouvant être pris en considération son(t)...".

Chapitre 6

M. Armande Rochat demande que la commission de gestion ait un contact avec le commandant de l'Adret.

M. Vivian Mottet informe qu'une journée porte ouverte sera organisée pour la population.

Vote pour acceptation en une seule lecture

25 voix pour

Vote pour acceptation du règlement intercommunal sur la protection contre les incendies et les éléments naturels

25 voix pour

La convention est acceptée à l'unanimité.

Le règlement intercommunal sur la protection contre les incendies et les éléments naturels est accepté à l'unanimité.

13	7	Convention entre les communes d'AggloSion

M. Bertrand Vianin rappelle qu'il s'agit d'un règlement intercommunal. Le bureau du CG a décidé, d'entente avec les chefs de groupe, de ne pas constituer de commission ad hoc et d'étudier le règlement dans les différents groupes politiques.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

M. Mathieu Dussex rappelle que le conseil général s'était déjà prononcé sur l'adhésion au projet AggloSion.

M. Bertrand Vianin rappelle que le règlement sera traité article par article.

Art. 2

M. Mathieu Dussex demande des compléments d'information sur l'éventuelle adhésion de la ville de Sierre au projet AggloSion. **M. Marco Aymon** rappelle que le Haut-Plateau avait refusé de participer à AggloSierre. Les communes de plaine ont demandé à faire partie d'AggloSion. Par rapport aux subventions de la confédération, les démarches pour faire une seule agglo avec Sierre auraient perturbé les demandes de subvention déjà en cours. Pour la suite, il a été décidé de travailler avec Sierre (séance à Berne avec Sion et Sierre). Il est évident que si la commune de Sierre intègre AggloSion, les subventions seront augmentées.

M. Marco Aymon informe que l'AggloSion a décidé de répartir les montants à l'interne pour tous les projets.

M. Marylise Benthon demande des informations sur le périmètre choisi, étant donné qu'Anzère ne fait pas partie du projet. **M. Marco Aymon** donne des précisions à ce sujet.

M. Mathieu Dussex souligne que beaucoup d'éléments figurent dans le projet mais il faudra rester vigilant.

Art. 16 alinéa a

M. Frédéric Jollien pose la question des ressources supplémentaires pour la commune pour la planification et la réalisation des projets.

M. Marco Aymon rappelle que les projets sont définis avant. Le coût est connu. Chaque commune a autorité chez elle. Tous les projets passeront par le conseil général, rien n'est décidé sans les procédures actuelles.

M. Frédéric Jollien demande un renseignement sur le financement. **M. Marco Aymon** précise que c'est Fr. 1.50 par habitant sans les 500 habitants d'Anzère.

M. Bernard Morard précise que l'on s'engage pour 10 ans à raison de Fr. 5'000.-- par année.

Vote pour acceptation en une seule lecture

25 voix pour

Vote pour acceptation de la convention entre les communes d'AggloSion

25 voix pour

La convention est acceptée à l'unanimité.

14	8	Point de situation du conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA

M. Bertrand Vianin passe la parole à Marco Aymon.

M. Marco Aymon informe que le conseil communal et le conseil général avait fixé des conditions drastiques pour la libération du cautionnement. Ces conditions particulières ont été réalisées par Télé Anzère SA et validées par le conseil communal. Cet argent a déjà été versé sur le compte. Actuellement Télé Anzère fait face à ses engagements. Deux communes ont acceptées de participer à ce capital. Au total, le capital a été augmenté de 1 million.

Il relève que la saison d'hiver a été difficile. Les conditions météorologiques ont été dures et le chiffre d'affaires est inférieur au budget prévu. Il remercie le conseil général pour l'acceptation des cautionnements.

M. Joël Morard informe que la commission de gestion a eu accès au compte de Télé Anzère SA.

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion. Les comptes étant non audités, aucun chiffre ne peut être donné. Elle relève que la commission de gestion reste soucieuse du déficit du restaurant et restera vigilante.

M. Christophe Beney relève que 60% du chiffre d'affaires du restaurant est dépensé en personnel ce qui est bien trop élevé. Il est de notre devoir de rappeler à la société que le prêt était également lié au succès commercial du restaurant

M. Viviane Blanc demande s'il est envisagé de mettre le restaurant en gérance. **M. Marco Aymon** répond que ce dossier est à l'étude.

15	9	Election d'un membre de la commission de gestion

M. Egide Aymon informe que le groupe PS propose M. Daniel Zufferey comme membre de la commission de gestion.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

16	10	Divers

M. Egide Aymon souhaite des informations sur le soutien par la commune à la construction de puits au Burkina Faso.

M. Marco Aymon précise que la commission sociale a un budget. Il propose de se renseigner à ce sujet.

M. Egide Aymon demande des informations concernant la construction d'un trottoir de Luc à Botyre et la reprise du tronçon par la commune.

M. Marco Aymon informe que le canton a accepté de faire des travaux au pont à côté du PKB. Le coût du trottoir : Fr. 200'000.--. Le premier tronçon pourrait être repris par la commune mais pas le reste jusqu'à Luc. La commune doit décider si elle souhaite faire cette démarche.

Plus généralement, la commune devra se décider si elle reprend certaines routes, notamment la route de Blignou, de Saxonne, de Planquirî et de Botyrette. Si la commune reprend ces routes, elle aura un crédit 1.3 millions auprès de l'Etat du Valais sur 20 ans. Le conseil a décidé d'évaluer sur les 20 prochaines années ce que cela va coûter avant de reprendre ces routes.

Mme Sophie Bétrisey remercie la commune pour la mise à disposition du préau pour les manifestations de la réception du président du grand conseil et du festival PDC du centre. Elle demande si de la terre peut être remise dans les pavés du préau et la commune. Elle demande également si la commune met à disposition des tenues militaires pour la Fête-Dieu. Serait-il possible que la commune puisse également fournir des armes et des casques.

M. Marco Aymon informe qu'il est prévu que de la terre soit rajoutée. Pour les tenues militaires, il sera difficile de trouver des armes.

Mme Marylise Benthó pense que l'on pourrait demander à la population d'Ayent si elle n'aurait pas des tenues à prêter.

M. Frédéric Jollien remercie la commission de gestion pour son travail. Il souhaite connaître la situation du camping des Flans.

M Marco Aymon informe qu'il ne peut pas y avoir de mise en faillite parce que la personne n'est pas inscrite au registre de commerce. La banque a dénoncé le crédit pour fin août, ensuite la poursuite en réalisation du gage va être lancée.

M. Bertrand Vianin demande des informations sur le musée des bisses.

M. Marco Aymon informe que le conseil communal a demandé le rapport de la fiduciaire (audit) et a mandaté la commission pour qu'elle rencontre le comité des bisses. Le conseil communal a émis des conditions pour une éventuelle participation financière.

M. Marco Aymon remercie tout le monde pour cette séance.

M. Bertrand Vianin remercie toutes les personnes présentes. Il est 22h10, la séance est close.

LA COMMUNE D'AYENT

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia